



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....31
 Pouvoirs.....12
 Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 19 DECEMBRE 2019**

DF/CD

N° 2019-12-03 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2020

Le jeudi 19 décembre 2019 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 06 décembre 2019.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN	Gérard LANTERI	Véronique PREUX
Gérard PRUDHOMME	Sonia BELARBI	Jean-Sébastien ROUCHET
Martine DURIEUX-ARNAUD	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Donni MILOTI
Serge MANTEL	François DIONNET	Jean-Marie MARCZAK
Roselyne BORDES	Marie-Madeleine COLLET	Serge LE BOZEC
Arnold VOILLEMIN	Didier LAFARGUE	Françoise BITATSI-TRACHET
Kaïssa BOUDJEMAI	Corinne CARCREFF	Jean-François MAGNIEN
Olivier MICONNET	Eric NANTI	Evelyne DUFOUR
Nicole LELLOUCHE	Laurent PIRON	Armen PAPAIZIAN
Philippe ARNAUD	Ghislaine NEBIE	
Lucie LE COZ	Grégory FICCA	

Pouvoirs :

Annick MONIER à	Nathan HADDAD à	Magali DAUBA à Jean-François
Kaïssa BOUDJEMAI	Roselyne BORDES	MAGNIEN
Salem AIDOUDI à	Aurélie MANTEL à	Bernadette PIRON RENAULT à
Corinne CARCREFF	Serge MANTEL	Armen PAPAIZIAN
Cédric LE COZ à	Josiane GEOFFROY à	
Lucie LE COZ	Marie-Madeleine COLLET	
Meriem BEN NASER à	Georges GUILBERT à Serge LE	
Philippe ARNAUD	BOZEC	
Regaya FERJANI à	Laurence HODE à Evelyne	
Sonia BELARBI	DUFOUR	

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance M Piron a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 et 5 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-11-01 en date du 21 novembre 2019 portant sur le rapport d'orientations budgétaires,

Vu le rapport sur le présent budget primitif 2020,

Vu l'avis de la 1^{ère} commission permanente en date du 10 décembre 2019,

Considérant la présentation du budget primitif au titre de l'exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 80 747 825,69€ dont 64 050 353,00€ pour la section d'exploitation et 16 697 472,69€ pour la section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 31 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN	Meriem BEN NASER	Didier LAFARGUE
Martine DURIEUX-ARNAUD	Lucie LE COZ +	Corinne CARCREFF +
Serge MANTEL +	Cédric LE COZ	Salem AIDOUDI
Aurélié MANTEL	Gérard LANTERI	Eric NANTI
Roselyne BORDES+	Sonia BELARBI +	Laurent PIRON
Nathan HADDAD	Regaya FERJANI	Ghislaine NEBIE
Kaïssa BOUDJEMAI +	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Grégory FICCA
Annick MONIER	François DIONNET	Véronique PREUX
Olivier MICONNET	Marie-Madeleine COLLET +	Donni MILOTI
Nicole LELLOUCHE	Josiane GEOFFROY	Jean-Marie MARCZAK
Philippe ARNAUD +		

- 10 voix contre :

Jean-François MAGNIEN+	Laurence HODE
Magali DAUBA	Serge LE BOZEC +
Armen PAPAZIAN+	Georges GUILBERT
Bernadette PIRON-RENAULT	Françoise BITATSI TRACHET
Evelyne DUFOUR +	Arnold VOILLEMEN

- 02 ne prennent pas part au vote :

Gérard PRUDHOMME
Jean-Sébastien ROUCHET

Article 1 : Approuve le Budget Primitif pour l'exercice 2020 arrêté à l'équilibre global de 80 747 825,69€ réparti par section de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 850 437,81
012 - CHARGES DE PERSONNEL	38 724 723,58
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 719 032,00

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	4 002 806,00
66 - CHARGES FINANCIERES	854 279,92
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	238 500,00
<i>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>60 389 779,31</i>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 141 266,00
042 – OP. ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 519 307,69
Total Fonctionnement	64 050 353,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2020
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	170 700,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	6 124 040,00
73 - IMPOTS ET TAXES	46 936 230,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	10 329 483,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	217 600,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500,00
<i>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>63 781 553,00</i>
042 – OP. ORDRE ENTRE TRANS SECTION	268 800,00
Total Fonctionnement	64 050 353,00

Pour la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2020
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	10 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 001 300,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 900,00
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	300 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 457 472,69
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 393 000,00
454101 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	100 000,00
<i>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>16 428 672,69</i>
040 - OP.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	268 800,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
Total Dépenses d'Investissement	16 697 472,69

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2020
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	1 141 266,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS	5 497 000,00

10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	3 255 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 544 899,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 640 000,00
454201 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	100 000,00
SOUS TOTAL RECETTES REELLES	14 178 165,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	2 519 307,69
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
Total Recettes d'Investissement	16 697 472,69

Article 2 : Arrête le montant du compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées » à la somme de 1.001.150 €.

Article 3 : Décide d'attribuer au Centre communal d'action sociale et au budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas les subventions suivantes inscrites au budget primitif 2020 :

- Centre Communal d'Action Sociale : 1.060.000 €
- Budget annexe du foyer- résidence Jean Lebas : 222.000 €

Article 4 : Etablit provisoirement le fonds de compensation des charges territoriales à 400.000 €.

Article 5 : Arrête à 33 790 500 € le montant prévisionnel du produit fiscal attendu des trois taxes directes locales (« taxes ménages » et produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires).

Article 6 : Arrête à 1.340.000 € le montant d'emprunts nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement prévues au cours de l'exercice 2020.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés au financement des investissements et à signer les actes s'y rapportant.

Annexe : Budget Principal de la ville – Budget primitif - exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance le 19 décembre 2019.


Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

